

Paris, le 26 juillet 2017

PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 DE L'OBSERVATOIRE DE L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

Présidé par François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, l'Observatoire de l'Épargne Réglementée a publié son rapport annuel 2016, qui fait ressortir une hausse de 2,7% à 700 milliards d'euros de l'épargne réglementée en 2016. La rémunération moyenne des dépôts bancaires s'établit en France à 1%, très supérieure à celle observée dans les autres grands pays européens.

La croissance de l'épargne réglementée est restée dynamique en 2017, pour atteindre 3,2% en rythme annuel à fin mai. Cette évolution est notamment corrélée à la reprise des placements en livrets A, avec une hausse de 7,1 milliards d'euros¹ au premier semestre.

Les dépôts à vue augmentent (+18,9 milliards d'euros de janvier à fin mai), l'assurance-vie en fonds euros enregistre une décollecte nette de 7 milliards d'euros et les contrats en unités de compte une collecte nette de 8,7 milliards d'euros.

La rémunération moyenne des dépôts des ménages est très supérieure à celle observée dans les autres grands pays européens et cet écart n'a cessé de croître ces trois dernières années. La rémunération moyenne est ainsi de 1% en France, contre 0,47 % en Italie, 0,28 % en Allemagne, 0,14 % en Espagne. L'écart entre la France et ses principaux voisins s'est accru de 0,10 point de pourcentage en moyenne annuelle depuis 2014. Cela est dû essentiellement au plan d'épargne-logement, dont la rémunération moyenne (2,72% à fin mai 2017) présente une rémunération bien supérieure à celle de la dette souveraine (0,73 % à la même date pour l'OAT 10 ans).

L'épargne des ménages est majoritairement orientée vers des produits de taux et non de fonds propres, plus des deux-tiers étant investis en instruments de taux et assimilés, contre moins de la moitié aux États-Unis. La détention directe d'actions par les ménages français est passée en une décennie (2006 à 2016) de 26 % à 22 % de l'ensemble de leurs avoirs.

La mise en œuvre de la loi Eckert a déjà abouti à des résultats significatifs, les transferts effectués par les banques au titre de comptes bancaires inactifs atteignant 1,9 milliard d'euros en 2016, dont un peu plus de 1 milliard concerne des livrets A, livrets de développement durable (LDD) ou livrets d'épargne populaire (LEP). Cette somme correspond au transfert à la Caisse des dépôts et consignations, où les titulaires et ayant-droits peuvent recouvrer leurs fonds durant un long délai, de 5,5 millions de comptes bancaires, dont 4,8 millions de livrets.

Contact Presse :

_

¹ Données corrigées des variations saisonnières

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le rapport annuel de l'Observatoire de l'épargne réglementée est disponible en version électronique sur le site de la Banque de France : http://www.banque-france.fr

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

